

## [Texte]

Given that the government's role should be limited to basic adequacy, it is appropriate to examine what level is being provided by the government plans at present, and I have a number of graphs to illustrate that.

This first graph shows the gross retirement income as a percentage of the gross annual pay earned in the preceding calendar year for a single retiree, and it shows that OAS and CPP provide about 60% of pay at \$10,000 of annual income and those decrease to about 40% of pre-retirement earnings at the average annual earnings, which is currently about \$19,000 per year.

However, gross replacement ratios do not really provide a proper focus for the comparison. We believe they should be based on net retirement income available for spending, after tax and after other deductions.

Our second graph, then, shows the position for the single retiree in net terms. The position improves somewhat so that the replacement ratio for a single person earning \$10,000 pre-retirement becomes 75% and for the average wage earner at \$19,000 the replacement ratio is about 55%.

Even so, we still have not quite got the full picture in that CPP is not fully mature, in that the earnings covered are not yet at the Average Industrial Wage they are planned to reach. Under those circumstances, when CPP has fully caught up, at the \$10,000 pre-retirement income level the replacement ratio is 75%, decreasing to about 60% at \$19,000; in other words, a considerable reduction in the replacement of income at the average wage level and also at the low wage \$10,000 level.

So that is the situation for the single retiree.

For the married retiree I will move straight to the net replacement, as we view that as more relevant. This shows quite a different picture. Over 100% of net income is replaced at a \$10,000 salary level, or \$10,000 earnings level, pre-retirement. Even at the Average Industrial Wage of \$19,000, the replacement ratio is about 75%. These ratios for single and married retirees in our view are still conservative, given that no account has been taken of home ownership, provincial tax credits, provincial supplement programs, concessions in the areas of transportation, entertainment and other services, and they have not taken into account GIS.

• 1125

As to my last two graphs, add in the Guaranteed Income Supplement, which is the third piece of the federal programs. We now find that, for the single retiree at a \$10,000 pre-retirement income level, the combination of the three plans produces 98% replacement of net income. At the Average Industrial Wage level of \$19,000, that replacement ratio becomes 63%.

## [Traduction]

Étant donné que le rôle du gouvernement devrait se limiter à assurer une rente de base suffisante, il y a lieu d'examiner le genre de rentes déjà versées par les deux régimes d'État, un certain nombre de graphiques à l'appui.

Le graphique I indique la prestation brute d'une personne seule en pourcentage du salaire annuel brut gagné l'année civile précédente. Le revenu de retraite versé par la PSV et le RPC est d'environ 60 p. 100 du salaire pour une rémunération annuelle de \$10,000. Actuellement, le salaire annuel moyen est d'environ \$19,000. La PSV et le RPC verseraient à une personne ainsi rémunérée 40 p. 100 de son salaire préretraite.

Toutefois, la prestation brute d'une personne ne fournit pas une base adéquate de comparaison. Elle devrait normalement être faite à partir du revenu de retraite net après impôts et autres déductions.

A partir du graphique 2, on peut s'imaginer la situation du retraité célibataire avec un revenu net disponible. La situation est légèrement meilleure et on constatera que le coefficient de remplacement net est d'environ 75 p. 100 pour un salaire annuel de \$10,000 et, pour le salarié moyen, touchant \$19,000, le coefficient de remplacement est d'environ 50 p. 100.

Quoi qu'il en soit, le tableau est incomplet compte tenu du fait que le plafond du RPC ne coïncide pas encore avec le salaire moyen dans l'industrie. Au moment où le RPC sera à sa pleine maturité, le coefficient de remplacement sera de 75 p. 100 pour un salaire annuel de \$10,000, baissant à environ 60 p. 100 pour un salaire annuel de \$19,000. En d'autres mots, la diminution du revenu de remplacement au niveau du salaire moyen dans l'industrie et du salaire modeste de \$10,000 est considérable.

Voilà pour ce qui est du retraité célibataire.

Pour ce qui est du retraité marié maintenant, je passe tout de suite à la question du coefficient de remplacement brut, question très pertinente à mon avis. Or, on constate une situation très différente. On indique un coefficient de remplacement net de plus de 100 p. 100 pour un salaire de \$10,000 touché avant la retraite. Même au niveau du salaire moyen dans l'industrie de \$19,000, le coefficient de remplacement se trouve autour de 75 p. 100. A notre avis, ces coefficients pour les retraités célibataires et mariés sont toujours conservateurs, étant donné qu'on n'a pas tenu compte du fait qu'ils pouvaient être propriétaires de maisons, des crédits d'impôts provinciaux, des programmes de suppléments provinciaux, de réductions en matière de transport, des divertissements et autres services, et non plus du supplément de revenu garanti.

Pour ce qui est de mes deux derniers graphiques, ajoutez le supplément du revenu garanti, le troisième élément des programmes du gouvernement fédéral. Nous nous rendons compte maintenant que pour un retraité seul dont le niveau de revenu se situait à \$10,000 avant retraite, la combinaison des trois plans donne un taux de remplacement de 98 p. 100 du revenu net. A un salaire moyen dans l'industrie de \$19,000, ce coefficient de remplacement devient 63 p. 100.